



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12-06-2026 /

Dossier complet le : 22-06-2026 /

N° d'enregistrement : 019407/KK P

1 Intitulé du projet

Construction de locaux d'activités sur la commune d'Arras

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FONCIERE STAVEN

Raison sociale

FONCIERE STAVEN

N° SIRET

78983258100019

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

RIDEAU

☒ Monsieur

Prénom(s)

STANLEY

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un ensemble immobilier incluant des cellules commerciales et un hotel. Un parking de plus de 50 places sera creee. (103 places de stationnement) Le bati existant sur site est majoritairement compose d'un vaste entrepot et d'extensions successives, liees au developpement de l'activite passee. Aujourd'hui, seule une partie est exploitee par les Verandas Gustave Rideau et l'ensemble s'apparente plus a une friche industrielle. Le projet prevoit la demolition des existants.

4.2 Objectifs du projet

Le Groupe Rideau souhaite perenniser son activite sur ce site mais dans un environnement plus qualitatif. Il a donc ete decide d'operer a la demolition des existants pour reconstruire un ensemble commercial de cinq cellules dont une (cellule 1) sera exploitee par les Verandas Rideau, les autres etant vouees a la location. Dans la continuité, et au vu d'une occupation partielle du foncier, la SARL Fonciere Staven (maitre d'ouvrage et filiere du Groupe Rideau) a decide d'adjoindre a ce premier projet la construction d'un hotel de 76 chambres, initiant ainsi une politique de diversification de ses activites. Le projet s'inscrit dans une logique de renouvellement urbain et de valorisation fonciere, tout en maintenant la vocation economique du site. Il repond a une forte demande en surfaces d'activites sur le territoire, dans un contexte de rarete du foncier disponible et participe ainsi au soutien de l'economie locale. Enfin, le projet a ete concu pour assurer la bonne integration dans son environnement urbain et paysager, tout en favorisant la creation d'emplois perennes a l'echelle locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée prévisionnelle d'environ 18 mois et débuteront courant 2027. L'aménagement du terrain implique avant toute chose le désamiantage et la démolition des bâtiments existants. Les matériaux exploitables issus de cette dernière serviront aux terrassements généraux qui constitueront, avec la mise en œuvre des réseaux, la deuxième phase d'aménagement du terrain, permettant ainsi le lancement des travaux de construction. L'implantation des constructions est prévue de telle sorte que l'on évite un cote monolithique de l'ensemble en décalant les façades sur rue tout en ménageant deux accès supplémentaires au site, l'un au Nord rue Claude Bernard et l'autre au Sud-Ouest rue Copernic, ainsi qu'un parc de stationnement en mesure de répondre aux attentes en la matière. Les cellules commerciales formant un carreau au sol seront implantées en RDC (acrotère à 6.50 m) à l'Ouest de la parcelle, tandis que l'hôtel s'y accolera à l'Est en R+4 (acrotère à 15.00 m), dessinant quant à lui un "L". Des ombrières sont implantées en limites de parcelle au Sud et à l'Est pour satisfaire à la réglementation sur les parcs de stationnement

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit l'implantation de nouvelles enseignes dans les cellules commerciales et un hôtel. Ainsi, la création de nouveaux emplois en découlera. Le site est directement accessible en voiture depuis le rond point Rue Gustave Eiffel accessible depuis la Rue Copernic. La D22 et N25, axes structurants du territoire, sont accessibles depuis le site en moins de 5 minutes. Il est également accessible en transport en commun; Plusieurs voiries seront aménagées afin d'assurer la desserte des bâtiments ainsi que des emplacements de stationnement. Des cheminements piétonniers sécurisés seront réalisés afin d'accéder au site à pied et aux bâtiments. Le projet prévoit 103 places de stationnements. La gestion des eaux pluviales sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur ainsi qu'aux préconisations issues des études géotechniques. Afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales, le projet prévoit la création d'un ouvrage d'infiltration sous la voirie. Il n'est pas prévu à moyen terme le démantèlement du site dont l'exploitation est envisagée sur plusieurs décennies.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire et permis de démolir

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface globale du projet Voiries Stationnements permeables Béton desactive Espace vert ou empierre de pleine terre Surface de plancher des cellules commerciales Surface de plancher de l'hotel	(6277, m²) (1444 m², m²) (1353 m², m²) (504, m²) (1107, m²) (1303.20, m²) (2334.49, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 12 Voie : Rue Copernic

Lieu-dit :

Localité : 12 Rue Copernic 62000 Arras

Code postal : 62000 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°43'56"E Lat. : 50°17'57"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis aux reglementations du PLUi 39 de la communauté de communes du Grand Arras. D'apres celui-ci, le projet est situe en zone UEc.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Le plus proche est le Terril Pinchonvalles située à environ 12 km du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel le plus proche est le site SCARPE ESCAUT située à environ 30km au Nord Est du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le territoire d'Arras est couvert par un plan de prévention du bruit dans l'environnement approuvé le 20 juin 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le projet se situe dans une commune couverte par 2 PPRN : PPR Inondation et PPR Mouvement de terrain. Cependant, le site est situé uniquement dans le zonage PPR mouvement de terrain
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPR Mouvement de terrain lie aux cavités souterraines a été prescrit le 3 juin 2016 et approuvé le 24 août 2023.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'après la carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services, le projet est situé sur 2 sites référencés : - SSP3975096 : LOBRY-GOUBET (Ets) - SSP3975098 : DELATTRE-PATOUX (Ets) Cependant le site ne figure pas dans la base SIS. Une étude de pollution des sols sera lancée avant le démarrage des travaux avec réalisation de 5 sondages et analyses (Pack ISID. COHV.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	L'aire d'alimentation de captage ARRAS MEAULENS est située à environ 800 mètres au sud du projet. (source : www.data.ofb.fr)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche du projet est le Site urbain d'Arras situé à environ 2.5km à l'est du projet

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est le Massif forestier de Luchaux situé à environ 20km au sud ouest du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est la Place de la Prefecture d'Arras située à environ 2.3 km à l'est du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les bâtiments du projet seront raccordés sur le réseau existant. Absence de prélèvement d'eau dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Création d'un ouvrage permettant la rétention et l'infiltration des eaux pluviales.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les terres excavées seront réutilisées au maximum en tant que remblais sur site, afin de limiter les évacuations / apports de terre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	L'apport de matériaux sera nécessaire pour les travaux d'aménagement et de construction. Les terres excavées seront réutilisées au maximum en tant que remblais sur site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet va engendrer des besoins limites : Alimentation en eau potable pour les besoins domestiques des salariés des cellules commerciales et pour les besoins domestiques de l'hotel. Ainsi que des rejets limites grace a une gestion des eaux pluviales a la parcelle.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'ensemble du site est deja artificialise et ne comporte pas de zones de vegetation.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se situe a environ 20 km du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est deja impermeabilise et ne comprend pas d'espace naturel
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le terrain n'est pas concerne par un PPRT et par la presence de canalisation de transport de matieres dangereuses de produits chimiques (canalisation de gaz naturel distante d'environ 350 m au nord-est du site.)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site du projet n'est concerne par aucun zonage du PPRMT, aucun mouvement de terrain n'a ete enregistre, aucune cavite n'est presente au droit du site ou a proximite.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Absence de risque sanitaire
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Absence de rejet atmospherique canalise. Rejets atmospheriques diffus lies a la circulation de vehicules . Eaux usees domestiques rejetees dans le reseau communal et infiltration des eaux pluviales

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les flux du projet seront principalement liés aux déplacements domicile / travail du personnel et les déplacements des clients. L'accès au site est rapide depuis les routes D22 et N25. Au niveau des rues alentours le trafic reste fluide à modéré toute la journée. Le projet sera également accessible via les lignes de bus et arrêts à proximité. Pendant la phase chantier : déplacements d'engins de chantier.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les sources sonores susceptibles de générer du bruit dans l'environnement du site sont principalement les mouvements des poids-lourds et véhicules en circulation. Respect des normes acoustiques.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Non concerné par des nuisances sonores d'après la cartographie du PPBE.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Absence de nuisances olfactives liées aux travaux de construction ainsi qu'en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le site incluant le projet ne dispose pas d'équipements susceptibles de générer des vibrations significatives dans son environnement immédiat.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Mise en place d'enseignes lumineuses et d'éclairage au niveau de la voirie et des places de stationnement. Le projet respectera les obligations réglementaires en matière de pollution lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerné par les nuisances lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase travaux, émissions de poussières et gaz d'échappement des véhicules de chantier sur une durée limitée. En phase d'exploitation, rejets atmosphériques inchangés correspondant aux gaz d'échappement des véhicules des salariés et des clients, et des rotations de poids lourds pour les livraisons de marchandises.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de rejet liquide.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	non concerné

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Absence de rejet d'eau residuaire de process. Eaux usees domestiques rejetees au reseau communal. Eaux pluviales dirigees vers un bassin d'infiltration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux, dechets de demolition et dechets de chantier. En phase d'exploitation, il est prevu une aire unique de repurgation des dechets menagers, cartons et bio-dechets a l'angle Nord-Est de la parcelle, ceci afin d'assurer la gestion des poubelles et le nettoyage des espaces dedies aux dechets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site n'est pas situe dans un perimetre de protection d'un monument historique. Le projet a ete concu pour assurer la bonne integration dans son environnement urbain et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site du projet est classe en zone UEc du PLU et s'implante sur des parcelles deja baties. Absence de modification de l'usage actuel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sur la commune d'Arras et dans un perimetre proche du site, 3 projets ont ete identifiées : - Requalification de la friche militaire "Esplanade du Gouverneur" - Constructions de batiments d'activites au 7 rue Gustave Eiffel - Restructuration d'une surface de vente de materiaux de construction rue Leon Foucault Les incidences du projet ne sont pas de nature a etre cumulees avec celles des projets ci-dessus.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure d'évitement : Le site retenu pour le projet permet d'éviter la destruction d'espaces verts ainsi que l'abatage d'arbre. L'exploitant s'engage à appliquer les mesures suivantes : - Mesures de réduction : Mise en place d'un règlement chantier afin de respecter les bonnes pratiques visant à maîtriser les sources de pollution et de réduire les impacts sur l'environnement et la santé; Réalisation d'un diagnostic de pollution des sols; Les déblais issus des terrassements seront au maximum réutilisés in situ et le cas échéant envoyés dans les filières adaptées; Avis des services de la DRAC afin de vérifier l'éventuelle nécessité de mener des fouilles archéologiques sur le site; L'ensemble des recommandations issues des études géotechniques réalisées seront appliquées - Mesures d'accompagnement : Des arbres d'ombrage (donc au développement déjà important) seront plantés selon le plan de masse. Ils seront au nombre de 43 et répondront ainsi au-delà de la seule réglementation liée au parc de stationnement. Des arbustes accompagneront les clôtures et agrémenteront aussi certains points précis (devant le hall de l'hôtel, autour de la terrasse de l'hôtel ou encore en accompagnement du bassin de rétention à l'ouest)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la sensibilité du milieu présentée ci-avant et des incidences du projet sur ce dernier, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. Pour rappel, le projet est situé sur un site existant et artificialisé dont l'environnement est composé de bâtiments commerciaux et industriels. L'opération répond à des objectifs territoriaux économiques en créant des locaux d'activités. Le projet n'engendre pas de nouveaux rejets atmosphériques ou aqueux. De plus, le porteur du projet s'engage à respecter l'ensemble des obligations réglementaires et prescriptions issues des différents arrêtés en vigueur.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom RIDEAU

Prénom STANLEY

Qualité du signataire Maitre d’ouvrage, gerant de SARL FONCIERE
RIDEAU

À LA ROCHE SUR YON

Fait le 12-06-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)